

Règlement intérieur de l'école Saint-Joseph de Corlay

1. Vie dans l'établissement

- Les horaires



Lundi-mardi-jeudi-vendredi

Matin : 8h45-12h00.

L'accueil ne se fait qu'à partir de 8h30. Avant cette heure, les enfants sont sous la responsabilité des parents.

Après-midi : 13h15-16h15.

Pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine, l'accueil ne se fait qu'à partir de 13h00.

Les enfants qui ne sont pas récupérés à la fin de la classe sont confiés à la garderie à partir de 16h25.

La ponctualité et l'assiduité sont exigées.

- Conditions de sortie

Afin d'assurer la sortie des enfants dans de bonnes conditions de sécurité, nous vous demandons de venir chercher les enfants au portail. Lorsque votre enfant franchit le portail de l'école, il est sous votre responsabilité. Le stationnement de tout véhicule est interdit devant l'entrée de l'école.

- Autorisation de sortie et absence

Un élève ne peut quitter l'école avant l'heure régulière sauf accompagné de l'un de ses parents ou d'une personne autorisée.

Toute absence doit être justifiée par écrit (certificat médical, mot d'absence...). Prévenir l'enseignant par téléphone le matin.

- Comportement

Respect des adultes : les enfants ont l'obligation de respecter les adultes (enseignants, personnel de services, intervenants, ...) et n'ont pas le droit de répondre.

Différends entre les enfants : Tout conflit entre des enfants au sein de l'école doit être géré et résolu par l'équipe enseignante.

En aucun cas, un parent ne peut réprimander un autre enfant que le sien dans l'enceinte de l'école.

- Règles de vie

Les insultes, moqueries ou bagarres ne sont pas tolérables et seront sévèrement sanctionnées.

Les élèves doivent :

- marcher en silence dans les bâtiments, et éviter de pénétrer dans les salles de classe pendant les récréations.
- mettre les papiers dans les poubelles.
- respecter la propreté des sanitaires, sans gaspiller le papier dans les toilettes.
- respecter le matériel pédagogique et celui de ses camarades. (Toute dégradation de matériel sera sanctionnée : une participation financière sera demandée à la famille.)

Il est interdit d'apporter des bonbons, des jeux de la maison et des objets de valeur.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration.

- Participation aux sorties éducatives, sportives...

La participation aux sorties sur le temps scolaire (piscine, rencontres de secteur, sorties éducatives,...) est obligatoire.

2. Hygiène et sécurité

- Conditions d'accueil en cas de maladie

Les enfants accueillis à l'école doivent être en bonne santé.
En cas de maladie, il est nécessaire de garder votre enfant le temps voulu.



- Utilisation de médicaments à l'école

Les médicaments et traitements sont strictement interdits à l'école sauf pour les enfants atteints de maladies chroniques (asthme, diabète, épilepsie, ...) et pour lesquels un projet d'accueil individualisé (PAI) sera alors rédigé.

- Hygiène

Les élèves viennent à l'école, propres.

Il est conseillé de surveiller très régulièrement la chevelure des enfants (poux, lentes) et de prévenir l'équipe enseignante.

- Sécurité

Les parents ou personnes responsables de l'enfant, doivent vérifier que ce dernier n'aille pas à l'école avec des objets dangereux : allumettes, briquet, médicaments, cutter,...

3. Relation avec les familles

- Outils d'informations

Le cahier de correspondance permet à l'information de circuler entre les parents, le maître et le directeur.
Vous devez veiller à le consulter tous les soirs, et à signer tous les mots.

- Information sur le déroulement de la scolarité

Des réunions de rentrée sont programmées. Votre participation est vivement conseillée.
Des entretiens individuels seront proposés au cours de l'année.

Les enseignants et le chef d'établissement sont à la disposition des parents pour les recevoir sur rendez-vous.



4. Mise en œuvre et respect du règlement intérieur

- Sanctions

Les éventuelles sanctions seront progressives et adaptées à l'âge des enfants. D'une simple réprimande en maternelle, elles pourront aller jusqu'à la retenue en élémentaire.



Il est très important que les parents soutiennent les enseignants dans leurs décisions (choix pédagogiques et sanctions) afin que l'année scolaire se déroule dans de bonnes conditions.

Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école et nous nous engageons à le respecter.

A

Le

Signature des parents

Signature des élèves